

dans le Puget Sound, le feront sur une très petite échelle. Le Puget Sound entier n'a produit que 90,000 caisses de Sockeye l'année dernière, contre 550,000 caisses en 1905. Nous nous attendons à peine à ce que l'empaquetage dépasse 75,000 caisses et, si le Puget Sound produit en tout 50,000 caisses, cela ne surprendra aucun de ceux qui ont étudié la question.

Cette année, il y aura probablement très peu, s'il y en a, de boîtes hautes de Sockeye et, comme les empaqueteurs de la rivière Columbia refusent de prendre d'autres commandes, même en approbation, le consommateur qui désire avoir du saumon en boîtes hautes, sera obligé de prendre du saumon rouge d'Alaska.

Cette année, le saumon humpback manque, et, pour donner une idée de la consommation du poisson rose, je dirai que sur un empaquetage total de plus de 1,000,000 de caisses de saumon rose et "chum" de l'Alaska et du Puget Sound, il n'y a aujourd'hui en mains pas plus de 150,000 caisses, comprenant pour la plupart des boîtes plates et des demi-boîtes. Il est intéressant de savoir que, même au prix de \$1.15, il n'y a pas eu, cette année, un grand profit dans l'empaquetage du saumon de l'Alaska. Nous connaissons plusieurs empaqueteurs qui n'ont fait qu'un peu plus de 5% de profit sur leur capital. Toutefois, à cause des conditions actuelles, qui continueront probablement d'exister, l'impression générale sur la côte est que le saumon rouge de l'Alaska ne se vendra pas à moins de \$1.25 la douzaine.

## LA SEMAINE A QUEBEC

Québec, 19 mai 1908.

L'Association des constructeurs de Québec se plaint de la concurrence qui leur est faite par certaines communautés religieuses à qui on accorde d'importants contrats sans que celles-ci soient tenues de payer les taxes ordinaires. Aussi, le secrétaire de cette Association a adressé une lettre aux membres du conseil de la ville exposant ces faits et demandant que le patronage municipal soit accordé à l'avenir exclusivement aux constructeurs membres de l'Association. Nos édiles doivent s'occuper de cette question.

Prolongera-t-on le chemin de fer du Québec-Central? On se le demande. En tous cas, le député de Lévis au fédéral, M. L. A. Carrier, est parti pour l'Europe et se rendra à Londres où il y aura prochainement une grande assemblée des actionnaires de cette compagnie. M. Carrier est confiant dans ce projet qui consisterait à mettre en communication le Québec Central avec le chemin de fer de Témiscouata. On prête aussi l'intention à M. Carrier d'intéresser des capitalistes anglais, au cours de ce voyage,

au projet de construction d'un nouveau bassin de radoub à St-Joseph de Lévis. Il est à espérer qu'il réussira, car le gouvernement s'est engagé à une garantie de 3 pour cent sur un million et demi.

• • •

Il règne bien peu d'animation chez les fabricants de chaussures. La rareté de l'argent a paralysé cette industrie, naguère prospère, dans notre ville. Les jobbers ne pouvant obtenir tout l'argent nécessaire des banques avec lesquelles ils font affaires, se sont vus forcés de réduire considérablement leurs commandes, aussi les manufacturiers ont-ils à en souffrir. Dans certaines fabriques on nous assure que cette année, qui est la plus mauvaise depuis environ douze ans, la production s'est vue réduite de près de moitié. Quand les affaires reprendront-elles de l'activité? Quelques manufacturiers ne s'attendent pas à une amélioration sensible avant novembre, c'est-à-dire lorsqu'on sera fixé sur le résultat des récoltes.

• • •

La plupart des gens d'affaires qu'il nous a été donné de rencontrer, cette semaine, disent que l'argent est quelque peu moins rare et que les recouvrements bien que laissant encore à désirer, sont beaucoup meilleurs que les semaines dernières. Cependant, les marchands sont encore craintifs, et avec raison. Ils limitent leurs commandes au strict nécessaire. Malgré cela, quoique pour des quantités moindres celles-ci sont certainement en aussi grand nombre.

• • •

Charbon. — Ainsi que nous l'avions prévu dans notre dernière chronique, les

prix de quelques provenances de charbon combustible ont subi des modifications. Ainsi, le Egg Lackawanna qui se payait \$9 ne vaut plus que \$7.25 la tonne. La baisse analogue affecte le Stove Wilkesbarre, cette diminution est quoiqu'un peu moindre pour le Egg Wilkesbarre, le Egg Red Ash et le Chestnut. Ces différents charbons se vendent à \$7.75 la tonne. On attribue ces baisses à l'arrivée, au cours de la semaine, des premiers charbonniers en notre port. Cependant, on a remarqué qu'ils étaient surtout chargés de charbons mous. Au rapport des négociants, les cotes actuelles ne varient pas sensiblement au cours de l'été. On voit en ce moment:

Egg Lackawanna	0.00	7.25
Stove Wilkesbarre	0.00	7.25
Egg Wilkesbarre	0.00	7.75
Egg Red Ash	0.00	7.75
Chestnut	0.00	7.75
Welsh Anthracite	0.00	7.00
Scotch Anthracite	0.00	7.00
Forge (New-Castle) p. ch.	0.00	9.00
Forge américain, p. ton.	0.00	7.50
Steam	0.00	5.00
Coke à fonderie	0.00	9.00
American Steam	0.00	6.25

• • •

Quincaillerie et métaux. — Quelques changements sont signalés, cette semaine, dans les cotes du plomb. Celui-ci a subi une baisse de 50c., en moyenne par cent livres. Elle affecte les plombs de saumon, à tuyaux, en feuilles et à chasse. Ce dernier se vend présentement de \$6 à \$6.50. Aussi, on note que la tôle étamée du Canada est tombée de 25c. par boîte et qu'elle est cotée de \$2.25 à \$2.65. Les négociants en gros sont assez satisfaits de l'activité présente et les commandes ne laissent pas trop à désirer.

## LE NORD-OUEST CANADIEN.

### Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

**Entrée :** L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

**Devoirs du Colon :** Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais si le père, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de la résidence sur la dite ferme.

**La Demande de Lettres Patentes** devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa de son intention de ce faire.

**Renseignements :** Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur